

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 045

**Séance ordinaire du 26 juin 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 19 juin 2026

Président de séance : M. Robert ABELA

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 25 Représentés : 5 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 4

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GREYAY – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Pierre CAVATORTO à M. Christian TANTI – M. Pierre-Marie SACHOT à M. Jean Noël MICHEL – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Stéphanie PATASCIA à Mme Laurence BEGEY – Mme Nadia PUTZOLU à M. Patrick LANGLOIS.

Absents : Mme Amapola VENTRON – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Hélène THUDO.

Objet : Budget principal et budget annexe - Année 2025 - Adoption du compte financier unique.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu le décret n° 2012/1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les délibérations n°2025/025 et n°2025/028 du 2 avril 2025 portant examen et vote du budget primitif de l'exercice 2025 des budgets principaux et annexe « création et concessions de caveaux, cavurnes et colombariums » de la commune ;

Vu l'avis unanime de la commission des finances, réunie le 22 juin 2026 ;

Considérant que le conseil municipal a débattu sous la présidence de Monsieur ABELA désigné au préalable par le conseil municipal, et que Madame le maire s'est retirée de la séance au moment du vote ;

Considérant que le Compte Financier Unique établi conjointement par les services municipaux et le comptable public de Berre l'Etat receveur municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures entre les deux comptabilités,

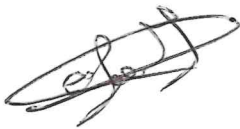
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** acte au maire de la présentation du Compte financier Unique du budget principal de la commune et du budget annexe caveaux pour l'exercice 2025 ;
- **Constate** les résultats de l'exercice 2025 ainsi que présentés ci-dessus ;
- **Décide** d'arrêter les comptes de la commune et ses résultats détaillés dans les Compte Financier Unique de la commune et de son budget annexe caveau pour l'exercice 2025.

Le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Président de séance,

Robert ABELA

